

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M23-0016392

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule :	F181	Société :	19228
<input type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	
Nom & Prénom : IMAKOR BRAHIM			
Date de naissance : 08.02.1962 caser			
Adresse : Bloc 26 Rue 04 N° 02 HAY TILILA AGADIR			
Tél. :	0667122441	Total des frais engagés :	806,40 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 20.1.2019
Nom et prénom du malade : IMAKOR Aya Age : 12

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : affection Bruxisme

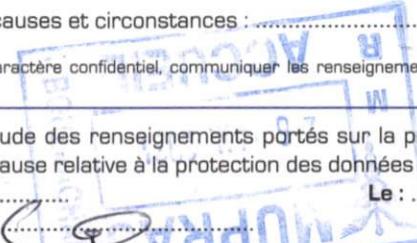
Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

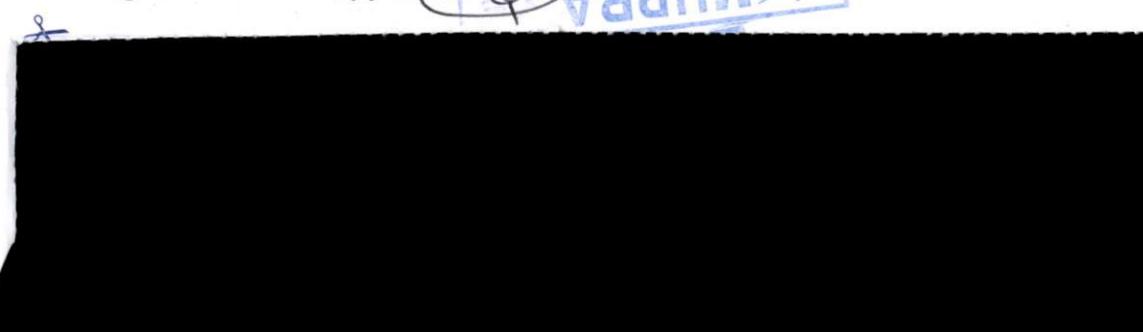
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : _____ Le : _____

Signature de l'adhérent(e) : 



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
20/01/2011	consultation		580,00	DR. YOUSSEF EL ALAOUI BENJAD Pneumologue - Allergologue Bou Ihi Avenue Kennedy AGADIR - 67 15/05 28 82 80

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important:

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel. Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Cabinet Médical de Pneumologie et d'Allergologie

Dr. Yousef EL ALAOUI BENCHAD
Pneumologue / Allergologue
Allergies Respiratoires, Alimentaires, Médicamenteuses
2, Rue Ifni - Avenue Kennedy
Talborjt - Agadir
Tel. : 05,28.84.67.15

Agadir le 20/01/24
Nom IMAKOR
Prénom : AYA
Dossier N° : I42424

(Batterie Standard)

Acariens et Blatte

D.ptero	2,1
D. Farina	3

Témoin + 4,2

témoin - 0

Moisissures

Pollens

Olivier	0
Olivier 1	
Pariétaire	

Graminées

Cyprès d'arizone	
fléole des prés	*

Animaux

Chien	0
Chat	0

Latex

<>>Commentaire :

Sensibilisation respiratoire :

Très faible allergie respiratoire aux acariens

Sensibilisation alimentaire :

Sensibilisation Latex:

CONCLUSION :

Toux spasmodique allergique

Dr. Youssef EL ALAOUI BENCHAD
Pneumologue - Allergologue
2, Rue Ifni Avenue Kennedy Talborjt
Tél: 05 28 84 67 15 // 05 28 92 80 64

سعال تحسسي

Spécialiste

Des Maladies des Bronches et Poumons
Allergies Respiratoires, Alimentaires, Médicamenteuses

- Diplôme Inter-Universitaire en techniques Diagnostiques et Thérapeutiques Allergologiques
- Diplôme Inter-Universitaire d'Allergo-Anesthésie.
- Diplôme de Médecine d'Urgence - Oxyologie .
- Diplôme de Médecine Aéronautique .
- Attestation d'Endoscopie Thoracique

- Expert auprès des Tribunaux
- Membre Titulaire de la Société Française d'Allergologie

/

20 / 01 / 2024

R :42242

L'enfant Aya IMAKOR

88,40

1--Zadryl cp:1boites de 30
1cp/j le soir



218,00

2 ---Seretide 250 à la chambre d'inhalaition 1boite
:2bouffées le matin -- 2bouffées au coucher 1mois puis 2 bouffées le soir :1mois

C91484-06

88,40



306,40

صيادلية اگدال
Pharmacie AGDAL
Dr. EL Ibrahi Eineb
Lot. Tilia Imm. Agdal Rue Ghazza
N° M47 Tél: 0528285520

042069013

2 Rue Ifni Av Kennedy Talborjt Agadir //Téléph:212 (0)528 846715 /--
/06 67 94 04 46// - 0661 196778 Email : alamyb@yahoo.fr

Dr. Youssef EL ALAOUI BENCHAD

Spécialiste

Des Maladies des Bronches et Poumons

Agadir, le :20/01/24

Allergies Respiratoires, Alimentaires, Médicamenteuses

Diplômé de la faculté de Médecine de Toulouse

-
- Diplôme Inter -Universitaire en techniques Diagnostiques et Thérapeutiques Allergologiques
 - Diplôme Inter- Universitaire d'Allegro –Anesthésie
 - Diplôme de Médecine d'Urgence – Oxyologie
 - Diplôme de Médecine Aéronautique
 - Attestation d'Endoscopie Thoracique
 - Expert auprès des Tribunaux
 - Membre Titulaire de la Société Française d'Allergologie
-

ICE: 001706990000044

Note d'honoraires

➤ Mlle IMAKOR Aya

➤ Test cutanés d'allergie k25+25 : 500 :00

Total : cinq cents dhs : 500.00 dhs

*Dr. Youssef EL ALAOUI BENCHAD
Pneumologue - Allergologue
2, Rue Ifni - Avenue Kennedy Talborjt
Tél: 05 28 84 67 15 / 05 28 82 80 6/-AGADIR*